

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2021-10

Nomenclature : 8.4 - aménagement du territoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six avril, à dix-sept heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 31 mars 2021

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Jean-François GONDELLIER, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT, M. Frédéric FICHET.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Frédéric FICHET à Mme Corinne PIOMBINO.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

ISOLATION DU CENTRE SOCIAL BACHELARD - AUDIT ÉNERGÉTIQUE : APPROBATION DE L'OPÉRATION DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2021

Avec une surface de 2 576 m², le centre social Bachelard est le second plus grand bâtiment du patrimoine communal.

Enjeu majeur du siècle en cours, la lutte contre les changements climatiques est une préoccupation forte de l'équipe municipale. Ce bâtiment est concerné par le « Décret tertiaire » de 2019. Ce dernier prévoit la diminution de la consommation énergétique des bâtiments publics de plus de 1 000 m² d'au moins - 40 % dès 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050, par rapport à 2010.

Dès lors, il apparaît fondé que le centre social Bachelard soit une priorité pour la réalisation de travaux visant à réduire les consommations d'énergie.

C'est pourquoi la commune souhaite réaliser un audit énergétique de ce bâtiment en 2021 afin de programmer des travaux de rénovation énergétique dès 2022.

Considérant qu'en vertu de ses délégations, par décision n° 2021-14 du 12 février 2021, Monsieur le Maire a sollicité pour la réalisation de cet audit estimé à 3 720 € HT une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 (taux de 50 %). À noter que cette démarche s'inscrit pleinement dans le

Considérant que les crédits sont inscrits au budget sur l'exercice 2021.

La commission « voirie, travaux, patrimoine, espaces verts », réunie le 23 mars 2021, a émis un avis favorable.

La commission « finances », réunie le 31 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ **d'adopter le principe de réalisation d'un audit énergétique pour l'isolation du centre social Bachelard pour un montant de 3 720 € HT ;**
- ⇒ **de prendre acte du dépôt d'une demande subvention de l'État pour la réalisation de cet audit au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 (taux de 50 %) dans le cadre du plan de relance de l'État ;**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 8 avril 2021

Le Maire,



Jean-Michel VERPILLOT